

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 16 février 2018</b>	<b>N° 2018-81</b>

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05  
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50  
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30  
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10  
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 16 février 2018</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2018-81</b>

---

## Plan quinquennal pour le logement d'abord : candidature de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Etat a lancé fin 2017 un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant la désignation de 15 territoires de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le logement d'abord (2018-2022).

Compte tenu de la dégradation de la situation des personnes sans domicile sur le territoire métropolitain et dans la continuité des travaux de la révision du Plan local de l'habitat (PLH), illustrant notamment des ambitions très fortes en matière de production de logement mais aussi de la motion votée en juillet 2017 en faveur de l'accueil des plus vulnérables, Bordeaux Métropole souhaite se positionner en tant que territoire volontaire.

### 1) Le plan logement d'abord

Il concerne avant tout la politique d'hébergement et l'accès au logement des personnes sans domicile. Il s'agit d'un volet particulier de la politique de l'habitat, pour lequel l'Etat propose une réforme structurelle d'une politique caractérisée par la saturation croissante des dispositifs d'hébergement.

Les publics visés par ce plan sont donc les personnes sans domicile ainsi que celles en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement, dont les personnes vivant dans des bidonvilles ou des squats.

Le plan vise à développer l'offre de logements abordables, accélérer ou privilégier l'orientation vers le logement en améliorant et en individualisant l'accompagnement des personnes et fluidifier ainsi les dispositifs d'hébergement.

Le plan propose un cadre qui s'articule autour de cinq priorités :

- Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans abri et mal logées
- Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité des personnes défavorisées
- Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement
- Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle
- Mobiliser les acteurs et territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord

### 2) L'opportunité d'une candidature de Bordeaux Métropole

Le territoire métropolitain est de plus en plus concerné par la présence de populations sans domicile, isolées ou en communauté. Le phénomène connaît une ampleur croissante du fait de l'arrivée de populations migrantes très souvent demandeuses d'asile. De nombreux débats se sont tenus au niveau métropolitain et ont été suivis de décisions : vote d'une motion sur l'accueil des plus vulnérables en juillet 2017, évolution du règlement d'intervention visant à adapter les aides métropolitaines aux besoins et à inciter le développement de nouvelles réponses, mise en œuvre d'une expérimentation visant à résorber les squats de populations roms. Ces décisions illustrent la prise en compte du sujet par Bordeaux Métropole. C'est pourquoi, dans la continuité du PLH approuvé en décembre 2016 et de sa dimension sociale confirmée, Bordeaux Métropole renforce sa volonté de prendre sa place et de participer à la construction de réponses sur son territoire. Le statut de territoire expérimental lui conférerait un rôle nouveau de chef de file, aux côtés des partenaires.

### 3) Contenu et modalités d'élaboration de la candidature

L'appel à manifestation d'intérêt repose sur la proposition d'une stratégie de territoire et implique l'expression des besoins locaux. Il constitue une opportunité pour apporter des réponses à des problématiques liées aux spécificités de l'agglomération.

Il implique par ailleurs la mobilisation d'un partenariat large : communes, associations, institutions, opérateurs de l'hébergement et du logement,...

Est attendu du chef de file : la proposition et l'animation d'une gouvernance partagée, la définition d'objectifs communs et d'un plan d'actions sur 5 ans devant permettre d'accélérer des projets déjà identifiés, d'expérimenter des outils ou dispositifs, ou encore de faire évoluer des pratiques et d'impulser une politique territorialisée. Ces objectifs doivent être adaptés aux particularités locales, à leurs enjeux et à leurs contraintes.

Afin de construire la candidature métropolitaine, l'ensemble des partenaires ont donc été invités à faire valoir leur vision, les besoins qu'ils identifient et les propositions qu'ils souhaitent partager. Un temps de travail collectif a eu lieu le 15 janvier 2018, qui a recueilli une participation conséquente des acteurs du secteur (communes, institutions, associations, bailleurs sociaux, etc). Des propositions ont émergé, parmi lesquelles :

- concernant le développement de l'offre et la mobilisation du parc privé :
  - développement d'une offre complémentaire en pension de familles
  - la création d'une plateforme visant à capter et gérer des logements (intermédiation locative parc privé et parc social) afin de mettre en œuvre le logement d'abord, et permettant de regrouper en un seul guichet l'ensemble de l'offre sur le territoire
- concernant des problématiques très spécifiques :
  - mise en œuvre d'expérimentations : Espaces temporaires d'insertion (ETI), gestion encadrée de squats, constructions modulaires sur foncier mis à disposition temporairement
- concernant l'accompagnement des publics :
  - la construction d'une équipe d'appui aux opérateurs souhaitant développer des pratiques « logement d'abord » et la mise en œuvre de formations (appui sur l'expérience de l'Association pour la réadaptation et l'intégration Accueil soutien et accompagnement vers l'insertion sociale (ARI-ASAIS))
  - la création d'une équipe intégrée allant au devant des ménages en difficulté (appui sur l'expérience de l'association (ARI-ASAIS), de celle du Centre d'accueil, d'information et d'orientation (CAIO) ou encore essaimage de l'action Coordination du réseau des interventions sociales transversales (CORIST), mise en place sur Bordeaux)
  - la création d'une plateforme d'orientation et d'appui afin d'aborder les différentes thématiques individuelles mais aussi afin d'améliorer la prévention des procédures d'expulsion

- l'expérimentation de mesures Aides au logement temporaire (ALT) liées à la personne et non au logement afin d'éviter les ruptures de parcours (conférence départementale HLM de la Gironde).
- Concernant le pilotage et le suivi :
  - La mise en place d'une gouvernance partagée, plus transparente et partenariale au niveau métropolitain, permettant également le partage et l'essaimage d'expériences
  - La mise en œuvre d'un outil de connaissance permettant de mieux qualifier la situation, d'en assurer le suivi et d'adapter les réponses

En parallèle, des échanges se sont tenus avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), pilote de l'AMI, ainsi qu'avec les services déconcentrés de l'Etat.

#### 4) Financement

- Une enveloppe spécifique de 10 millions d'euros est consacrée à cet AMI en 2018, à répartir entre les 15 territoires. Cette enveloppe se décompose ainsi :
  - 3 millions pour l'appui à l'ingénierie : création possible d'un poste dédié, renforcement d'actions innovantes/expérimentation, animation d'une plateforme de coordination observation sociale, suivi-évaluation
  - 7 millions € de mesures nouvelles (programme 177 de l'Etat) pour le développement d'actions opérationnelles : intermédiation locative/captation de biens, pensions de famille, résidences sociales,...

#### 5) Calendrier

Bordeaux Métropole a manifesté son intention de candidater le 20 décembre dernier, selon l'échéance imposée par le ministère. La date limite de remise de dossier est fixée au 20 février prochain, l'annonce des territoires retenus devant intervenir fin février. A ce stade, la candidature consiste surtout à développer des axes de réflexion et des pistes d'action, dont les plus prêtes pourront faire l'objet de financement dès cette année, les autres étant développées et mises en œuvre au cours des 5 années du plan. Dans le prolongement de la candidature, une feuille de route détaillée précisant les orientations à mettre en œuvre, les partenariats effectifs et les objectifs visés, devra être élaborée donnant lieu à convention avec l'Etat. Il est à noter que le fait d'être retenu comme territoire de mise en œuvre accélérée de ce plan, permettra d'assurer une meilleure réponse de l'Etat aux besoins en financement du territoire sur ces sujets.

#### 6) Périmètre

L'AMI ne permettra de retenir que 15 territoires « pilote » en France. Celle de la métropole bordelaise semble totalement légitime au vu de l'évolution de la situation sur le territoire, qui s'ajoute à la tension générale du marché.

Toutefois, compte tenu du partage des compétences, et du rôle qu'il joue au sein du territoire pour l'accueil dans les plus vulnérables, il est proposé que la métropole propose une candidature cosignée avec le département de la Gironde.

Le projet de candidature commune avec le Conseil départemental, avec un fort volet métropolitain, est proposé en annexe.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la délibération métropolitaine n°2001-1186 du 14/12/2001 approuvant le Programme local de l'habitat (PLH),

**VU** la délibération communautaire n° 2003-0133 du 28/02/2003 adoptant l'avenant PLH,

**VU** la délibération communautaire n°2007-0545 du 13/07/2007 approuvant la modification du PLH,

**VU** la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

**VU** la délibération n°2016-777 du 16 décembre 2016 portant approbation du PLU,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la volonté de Bordeaux Métropole de poursuivre son engagement sur l'accueil des plus vulnérables dans la continuité de la motion adoptée en juillet 2017.

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le principe et le contenu de cette candidature à l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'Etat,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 FÉVRIER 2018</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 FÉVRIER 2018</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jean TOUZEAU